

Amélioration de l'habitat, maintien à domicile et économies d'énergie, profitez des aides de l'OPAH !

2013-2015

La Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe a décidé de mettre en place une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), qui démarre au 1^{er} janvier 2013 et durera au moins 3 années, centrée sur trois axes :

- l'adaptation de l'habitat à la perte d'autonomie,
- les économies d'énergie,
- l'amélioration des logements vétustes.

Toutes ces communes sont concernées : Asnières sur Vègre, Auvers le Hamon, Avoise, Bouessay, Courtiliers, Juigné sur Sarthe, Le Bailleul, Louailles, Notre Dame du Pé, Parcé sur Sarthe, Pincé, Précigné, Sablé sur Sarthe, Solesmes, Souvigné sur Sarthe et Vion.

L'animation de cette opération, confiée au PACT de la Sarthe, est financée par la Communauté de communes, le Département, l'Etat et l'Anah (Agence nationale d'amélioration de l'habitat)

Qu'est ce qu'une OPAH ?

L'OPAH a pour but d'accompagner les propriétaires privés dans la réalisation des travaux d'amélioration de leur logement grâce à **une assistance gratuite**, à la fois administrative et technique.

Des subventions de la Communauté de communes, de l'Etat, du Conseil Général, de l'Anah, voire des caisses de retraite peuvent être mobilisées pour réaliser les travaux, **sous conditions de ressources pour les propriétaires occupants, sans conditions de ressources pour les propriétaires bailleurs**

Quel accompagnement ?

La mission du PACT de la Sarthe consiste à :

- **informer** sur l'opération et tous les sujets d'ordre sanitaire, juridique et technique,
- **réaliser un diagnostic à domicile** (par un technicien spécialisé, en réhabilitation globale, autonomie ou en thermique) pour préciser et hiérarchiser les travaux à réaliser,
- **établir un plan de financement prévisionnel** personnalisé.

Le PACT est ensuite chargé de:

- **solliciter les aides financières** (non remboursables sous forme de subventions) auprès de tous les organismes partenaires,
- **monter et suivre les dossiers** de demande de subventions,
- **suivre les dossiers** jusqu'à réception des travaux et paiement des subventions,

Attention: les travaux ne doivent pas commencer avant l'accord des financeurs et doivent être réalisés par des professionnels.

Contact possible dès maintenant avec le PACT:

Chargée de l'opération : Elise CHEVALIER

Conseillère habitat : Mireille VIOT

6 rue de la Pelouse - 72000 Le Mans

02 43 24 98 78

e-mail : cal572@wanadoo.fr

Deux exemples de travaux réalisables dans le cadre de l'OPAH :

Remarque : les subventions ont été obtenues parce que les propriétaires étaient sous les plafonds de ressources. Renseignez-vous !

MONIQUE VOULAIT RESTER CHEZ ELLE BIEN ET LONGTEMPS

Elle a fait aménager sa salle d'eau :

- ★ Pose d'une douche à siphon de sol avec barres murales,
- ★ Installation de WC réhaussés avec barre de relèvement,
- ★ Elargissement de la porte d'entrée du logement avec création d'une rampe d'accès.

TRAVAUX TTC 9 112 €
SUBVENTIONS (80%) 7 290 €



LAURENT ET CECILE VOULAIENT ETRE MIEUX CHAUFFES TOUT EN DIMINUANT LEUR FACTURE

Ils ont investi judicieusement :

- ★ Isolation des combles perdus par 30 cm de laine minérale,
- ★ Installation d'une ventilation mécanique contrôlée hygro B,
- ★ Remplacement de la chaudière par une chaudière à condensation avec horloge de programmation.

TRAVAUX TTC 11 183 €
SUBVENTIONS (52%) 5 810 €
Economie sur la facture énergétique : 1 370 €/an

